

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie

**Jeudi
27 mars
2023
(05)**

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue au lieu habituel à 17h15. Tous les membres du conseil ont *été dûment convoqués dans les délais requis par la Loi*. Sont présents Mesdames et Messieurs les membres du conseil suivants :

Bertrand Taillefer	Lucie Vignola
André Lafrenière	Chantale Perreault
Jacques Bourassa	

Est absente la conseillère, Julie-Anne Cousineau

Sous la présidence de Son Honneur la Mairesse Isabelle Parent.

La directrice générale par intérim, madame Martine Bélanger, est également présente.

Madame la mairesse procède à l'ouverture de la présente séance.

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour qui se lit comme suit :**

1. Ouverture
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Ministère des Transports : Programme d'aide à la voirie locale [n/d 208-150]
5. Période de questions
6. Levée de la session

2. **Lecture de l'avis de convocation**

23-197

3. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-198

4. **Ministère des Transports : Programme d'aide à la voirie locale** [n/d R-208-150]

ATTENDU QUE Le ministère des Transports a versé une compensation de 274 933 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE Les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité,

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adopté unanimement par les conseillers

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

23-199

6. **Levée et fermeture de la séance extraordinaire**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

Que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

0 personne
Fin de la session à 19:45 heures

Isabelle Parent, Mairesse

Martine Bélanger, Directrice générale par intérim